



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Le règlement 25-397 portant le titre de « Règlement sur les dérogations mineures » a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 18 décembre 2025.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 23^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

.....
Jean-Francois Comeau, directeur général
.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 15 h et 15 h 30 le 23^e jour du mois de décembre 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

.....
Jean-Francois Comeau, directeur général